



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 MARS 2021**

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.

ASSEMBLEE DELIBERANTE

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 8 décembre 2020.

DECISIONS

3. Décisions.

FINANCES

4. Débat d'Orientation Budgétaire.

5. Vote du taux des trois taxes.

VENTE DE TERRAIN

6. Vente du terrain communal cadastré section 6 parcelle 205.

RESSOURCES HUMAINES7. Fixation de la participation de la Commune au contrat de protection santé à compter du 1^{er} janvier 2021.

8. Convention de mise à disposition partielle d'un adjoint technique à « La Maison Bleue – 135 ».

9. Création de 30 postes (emplois vacances).

FOURRIERE ANIMALE

10. Convention de prestation de service de fourrière animale.

MOTION

11. Motion de soutien à l'égard de Monsieur Pierre MUEL – Maire de MARIEULLES-VEZON.

Sous la présidence de Madame le Maire, Alexandra REBSTOCK PINNA,

ETAT DE PRESENCE

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS
REBSTOCK PINNA A.	X				DELLA NAVE A.	X				CHRISTIANY A.	X			
SCHUTZ S.	X				CASCIANA J.	X				SCHNELL C.	X			
FORTUGNO J.	X				ORDAS D.	X				BOUCHARD J.	X			
DA ROCHA SOARES A.	X				SEIWERT P.	X				FRANCO N.		X	X	À M. BRIZZI
KHALDI M.	X				BERGANTZ J.	X				BRIZZI M.	X			
JANNONE M.	X				MAILLARD A.	X				AZEVEDO GONCALVES MH.		X		EXCUSEE
MELLET JM.	X				FERREIRA P.	X				GEHIN M.	X			
HIRSCH L.	X				POSS C.		X	X	À M. KHALDI	LURGUIE M.	X			
GULINO G.	X				PIERRON E.	X				DEWALD J.		X	X	À M. GEHIN

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au vote la désignation du secrétaire de séance,

VU les articles L.2541-6 et L. 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers sont invités à désigner un secrétaire de séance au début de chaque réunion du conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Madame Mélanie JANNONE pour remplir la fonction de secrétaire de ladite séance.

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à la demande de Monsieur BRIZZI lors du dernier conseil municipal, un organigramme des services lui a été transmis.

Madame le Maire précise que la participation du public lors de la commission d'appel d'offre ne semble pas opportun et qu'elle va suivre l'avis du Conseil aux Maires.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 8 décembre 2020

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 8 décembre 2021

Point 3 : Décisions

Rapporteur : Madame le Maire

Dans le cadre des attributions, accordées à Madame le Maire lors du conseil municipal du 23 mai 2020, les décisions ci-après ont été prises.

La déclaration d'intention d'aliéner ou « **DIA** » est un acte juridique par lequel le propriétaire notifie au bénéficiaire du droit de préemption (la Commune) son intention de vendre son bien immobilier et les conditions de la vente (en particulier le prix).

En application des dispositions de l'alinéa 15 « d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ».

Date de décision	Section cadastrale	Adresse	Superficie	Type de bien	Prix
19/11/2020	Section 9 n° 631/101-673-101 et 635/101	8 rue Bauret	758 m ²	Maison + garage + sol devant garage	182 000,00 €
23/11/2020	Section 9 n° 430/83	1 rue Foch	1 001 m ²	Local commercial	70 000,00 €
02/12/2020	Section 4 n° 192	1 rue Yves Farges	343 m ²	Maison	119 000 ,00 €
03/12/2020	Section 10 n° 294/42-295-42-295/42 et n° 02/430	13 – 39 rue des Vosges	5 846 m ²	Appartement + garage	45 000,00 €
08/12/2020	Section 4 n° 256/35	8 rue Ambroise Croizat	334 m ²	Maison	116 887,50 €
10/12/2020	Section 9 n° 625/101 et 646/101	11 rue Bauret	403 m ²	Maison + garage	135 589,50 €
11/12/2020	Section 9 n° 657/101	47 rue Bauret	395 m ²	Maison	205 000,00 €
14/12/2020	Section 4 n° 502 et 505/100	Impasse Jules Ferry	555 m ²	Terrain	85 000,00 €
14/12/2020	Section 5 n° 293/27	3 rue des Peupliers	334 m ²	Maison	260 000,00 €
14/12/2020	Section 2 n° 396/49	Rue des Vosges	14 m ²	Garage	5 000,00 €
15/12/2020	Section 4 n° 595/33	18 rue du Stand	453 m ²	Appartement	135 000,00 €
16/12/2020	Section 5 n° 1200 <i>Redécoupage section 5 n° 1228/27 135 m²</i>	Rue Clemenceau	180 m ²	Terrain	2 000,00 €
17/12/2020	Section 2 n° 456/661	68 rue Castelnau	228 m ²	Appartement	130 000,00 €
21/12/2020	Section 5 n° 871	5 rue de la Marne	416 m ²	Maison	135 000,00 €
22/12/2020	Section 4 n° 265	15 rue Bellevue	399 m ²	Maison	251 500,00 €
22/12/2020	Section 5 n° 381/70	19 rue Pralon	391 m ²	Maison	120 000,00 €
23/12/2020	Section 4 n° 289/100	8 Impasse Jules Ferry	729 m ²	Maison	219 000,00 €

Date de décision	Section cadastrale	Adresse	Superficie	Type de bien	Prix
13/01/2021	Section 9 n° 544/1	21 rue Castelnau	587 m ²	Appartement	80 000,00 €
26/01/2021	Section 9 n° 648/101	9 rue Bauret	423 m ²	Maison	170 000,00 €
26/01/2021	Section 1 n° 370/38 et 444/38	3c rue Clemenceau	452 m ²	Maison + terrain	199 500,00 €
28/01/2021	Section 7 n° 191/50	6 rue Fayolle	480 m ²	Maison	120 000,00 €
04/02/2021	Section 2 n° 457/61	66 rue Castelnau	161 m ²	Maison	154 000,00 €
05/02/2001	Section 8 n° 333/108-392/85 et 396/85	18 rue du Dir Aweng	106 m ²	Maison + garage + dépendance	70 000,00 €

Madame le Maire souligne que la Ville n'est pas intéressée par ces ventes.

Monsieur BRIZZI constate avec plaisir un renouvellement de la population par la vente importante de maisons.

Madame le Maire acquiesce.

Point 4 : Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : Monsieur KHALDI

VU les dispositions de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), dans les communes de 3 500 habitants et plus notamment, Monsieur Mohammed KHALDI, adjoint au maire chargé des finances, a présenté au conseil municipal, en appui du débat d'orientation budgétaire, le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), établi par Madame le Maire et joint à la note de synthèse,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2021.

Intervention de Monsieur KHALDI :

« INTRODUCTION : LE CONTEXTE

Une crise sanitaire sans précédent depuis un grand nombre d'années qui se révèle difficile à gérer sur le court terme, trois contraintes se posent :

- la contrainte sanitaire : rester dans la possibilité de prendre en charge les malades en fonction de la gravité de leur état ;
- la contrainte économique : éviter un effondrement général de notre tissu productif et notamment nos entreprises les plus menacées par le confinement et l'état d'urgence sanitaire ;
- la contrainte sociale : soutenir le niveau de vie des ménages les plus fragiles (chômeurs, étudiants, auto-entrepreneurs) et garder un minimum de vie sociale pour le mental de la population.

Face à ces défis les Etats développés ont lâché les contraintes budgétaires en ayant un recours massif à l'emprunt appuyé par les grandes banques centrales comme la BCE ou la FED.

Cette politique a eu des effets positifs à court terme : accélération de la réponse sanitaire (lits hospitaliers, masques, tests, vaccins), soutien de la demande globale, amortissement de la dégradation du tissu productif, limitation de la fracture sociale.

En revanche, elle pose des questions sur le moyen terme : comment les Etats vont revenir progressivement à une situation budgétaire raisonnable en termes de déficit et surtout d'endettement ?

LES GRANDES TENDANCES DU BUDGET PREVISIONNEL COMMUNAL

A) UN BUDGET EN EXPANSION

Fonctionnement et investissement s'élevèrent à près de 7,8 millions d'euros au lieu de 7,2 pour l'an dernier. Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, elles sont prévues à 3 938 400 € soit près de 100 000 € de plus que le CA 2020 (le delta de la Covid). Ces 100 000 € vont principalement aux postes charges générales (50 000 €) et autres charges (45 000 €).

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, nous prévoyons 4 820 600 €, soit 313 157 € de moins qu'en 2020, pour tenir compte du non-renouvellement des recettes exceptionnelles comme celle de la vente du terrain au chemin noir et rester prudent sur l'estimation des autres recettes non encore communiquées par les autorités publiques.

B) UN BUDGET DE MIEUX EN MIEUX EQUILIBRE

Notre section de fonctionnement dégage un excédent de recette appelé capacité d'autofinancement en hausse de près de 370 000 €, soit 73 % d'augmentation par rapport à 2020 : 882 000 € en 2021 contre 511 000 € en 2020. J'attire votre attention sur ce chiffre car **il est un élément clé de la qualité d'un budget communal** :

- il est le résultat d'un travail de rationalisation des dépenses de fonctionnement, notamment au niveau des postes les plus importants (charges de personnel, charges générales et autres charges) ;
- il est aussi le moyen de soutenir un effort d'investissement plus important sans avoir recours à un emprunt bancaire appelé financement externe. **On peut donc investir plus tout en s'endettant moins.**

C) UN BUDGET QUI PRIORISE L'INVESTISSEMENT ET PREPARE MIEUX L'AVENIR

Il est prévu pour cette année un investissement réel de 2 260 600 € contre 889 673 € en 2020, soit une hausse de près de 150 %.

En 2020, l'investissement représentait un tiers du fonctionnement (33-35 %). En 2021, il devrait être à hauteur de 57 % du fonctionnement. Il y a bien entendu l'effet d'un RAR (reste à réaliser) important, mais aussi et surtout, la volonté d'accélérer la modernisation de nos équipements tant en matière de bâti que d'outils à la disposition de nos agents communaux.

Concernant les recettes d'investissement anticipé à hauteur de plus de 2,8 millions d'euros elles se répartissent en :

- excédent de fond capitalisé (c'est-à-dire l'excédent de l'an dernier) : 845 096 €,
- les subventions : 475 000 €,
- autres recettes (remboursement TVA) : 206 103 €,
- emprunt : 400 000 €,
- autofinancement de 2021 : 882 000 € soit un total de plus de 2,8 millions d'euros.

Une autre lecture du financement de l'investissement serait de dire que notre autofinancement de 882 000 € couvre le remboursement annuel de notre dette en capital, soit plus de 520 000 €, et vient combler le déficit d'investissement de 330 000 €, c'est-à-dire la différence entre nos dépenses réelles d'investissement (2 260 600 €) et nos recettes réelles d'investissement (1 929 400 €).

Nous finançons donc notre investissement réel (2,26 millions d'euros) avec 400 000 € d'emprunt, soit 18 %, alors que notre autofinancement lui assure 39 à 40 % de notre investissement.

D) UN ENDETTEMENT ENCORE ELEVE MAIS UN EFFORT DE DESENDETTEMENT POSITIF

L'état de la dette nous indique un montant de 4 282 546 € au 31/12/2020 en baisse de 500 000 € par rapport à 2019 (4 790 730 €).

Le montant de cette dette par habitant à Nilvange s'établit à 898,37 €/habitant, inférieur à la moyenne nationale (1 005 €/habitant), mais supérieure à la moyenne des communes de notre strate d'habitant (3 500 - 10 000 habitants) à savoir 758 €/habitant.

A noter que la récente baisse du nombre d'habitants fait augmenter mécaniquement tous les ratios basés sur l'importance de la population.

Le montant de l'annuité de la dette à Nilvange reste aussi supérieur à celles des communes de notre strate : 520 000 € contre 410 416 €.

Cependant, il y a des points positifs qui pourront corriger cette situation :

- nous remboursons 520 000 € et nous empruntons 400 000 €, et donc de fait, notre endettement va baisser progressivement si nous maintenons cet effort (emprunter moins que ce que l'on rembourse). »

Intervention de Madame le Maire :

« Mesdames, Messieurs les conseillers, Chers amis,

Un des temps fort d'une mandature, quoiqu'on en dise, et malgré la technicité du domaine, c'est la préparation budgétaire et la proposition qui vous sera soumise au Budget Primitif.

Rien ne se fait sans un budget sain, souple, et dont le résultat permet d'investir.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres que mon adjoint c'est fait un plaisir de triturer dans tous les sens et dont il vient de vous faire le détail.

J'ai souvenir, pas si lointain, **d'équilibre ardu, de rigidité forte et de résultat faible voir négatif, cela venait fortement réduire les marges de manœuvre et donc d'action possible.**

Et c'est bien Monsieur KHALDI, aujourd'hui en charge des finances au sein de mon équipe, qui a initié les grands travaux budgétaires nécessaires au redressement de notre commune, sous la houlette de Monsieur GORI alors Maire.

Et il faut reconnaître que sa position était alors contestée.

- Refinancement de la dette,
- Perspectives de réduction des charges,
- Gestion différenciée des stocks,
- Changement d'affectation des bâtiments,
- Portage différencié sur des compétences transférées.

Aujourd'hui, les résultats de cette politique sont là, et d'ailleurs nos ardents opposants d'hier et d'aujourd'hui en ont compris, à leur dépend, la nécessité.

Ces résultats ont donc nécessairement demandé du temps, mais ils se font voir maintenant.

Nous retrouvons un peu de souplesse, des résultats qui nous permettent de nous projeter.

Bien sûr, il nous faut continuer à travailler l'organisation pour optimiser encore nos coûts de fonctionnement, mais je sais pouvoir compter sur mon équipe pour cette tâche, pour tenir ces engagements.

Ce chemin budgétaire étant tracé, nous le respecterons pour ne pas venir augmenter les taxes communales. La proposition, que je vous fais ce soir, est donc de ne pas augmenter les taux communaux. Cette position ferme sera prise au prochain conseil municipal compte-tenu de la transmission tardive de la circulaire de la DGFIP que nous avons reçu hier. Cependant, il est important de l'indiquer dès ce soir lors du ROB.

Au-delà de l'engagement financier, ce ROB a pour objectif de marquer clairement notre volonté de :

- Retrouver de la proximité dans la réponse au besoin.
- Travailler notre attractivité, attractivité dont dépendra notre essor futur. Celle-ci est conditionnée notamment par notre image. Une ville sécurisée, propre, permettant de vivre le meilleur en bénéficiant des services de garde, d'éducation, de restauration pour les enfants et les séniors, une ville solidaire, proposant des services d'aides et de soins à tous, nous nous y employons activement et l'achat de l'ancien Crédit Mutuel ou encore la rénovation de l'ancien Centre Médico Scolaire pour y installer notre médecin généraliste en sont les preuves.
- Retravailler nos aménagements urbains, renouveler nos axes routiers et piétonniers, diminuer l'empreinte carbone de nos équipements en pensant avec intelligence et bon sens leur rénovation (Victor Hugo, bâtiment Brucker).
- Accorder une place transversale au développement durable avec comme objectif une meilleure gestion des eaux pluviales, un assainissement aux normes, des espaces verts favorables à la biodiversité, bref, un cadre de vie retrouvé pour une ville à vivre.

Ce programme, nous nous devons de le tenir, c'est un engagement et non une promesse.

Déjà cette demi-année passée est marquée par la réalisation de certaines actions, 2021 s'inscrit dans la continuité.

Renouer avec la confiance des citoyens, des Nilvangeois, c'est aussi un objectif.

Cela veut dire travailler ensemble, en usant de concertation, de coordination, de participation, sans posture idéologique, sans blocage mémoriel. Le lien avec l'ensemble de nos citoyens doit être reconstruit, reconsidéré.

Nos permanences ouvertes à tous, nos réunions d'informations, de concertations sur les projets, la vie des quartiers, sont autant d'outils mis en place qui doivent nous permettre d'échanger et de construire l'avenir de notre ville.

Mon équipe et moi-même sommes à l'écoute des citoyens Nilvangeois pour avancer ensemble, les projets sont ambitieux mais raisonnés.

Nilvange doit redevenir cette ville belle, dynamique, fraternelle et solidaire, fière d'elle-même. Ensemble nous y travaillons, avec vous nous réussissons. La première pierre est posée ce soir.

Merci à vous. »

Madame le Maire conclut :

- en reprenant les grandes lignes du Rapport d'Orientations Budgétaires,
- en insistant sur la non-finalisation du bilan financier du projet BRUCKER (déjà à 3 millions d'euros) qui se terminera cette année par la phase 3 concernant l'enveloppe thermique (Mme le Maire précise qu'il s'agit là de la dernière limite pour récupérer les subventions AMITER sur le solde initial),
- en détaillant les dépenses des réhabilitations de la salle Pierre MELLET et de l'Ecole Georges BRUCKER.

Intervention de Monsieur MAILLARD : « Conscient, de la gêne occasionnée par les divers travaux de voirie, d'assainissement et autres réseaux ainsi que la finalisation de l'opération « Cœur de Ville, Cœur de Fensch », il nous est apparu évident de ne pas multiplier les gros chantiers et le lot de désagréments qui les accompagnent, il a donc été décidé de ne réaliser que des travaux d'entretien de voirie. Un arbitrage sera réalisé prochainement et sera communiqué aux conseillers.

Monsieur GULINO informe que des essais sont en cours sur un quartier de la ville, au niveau du Faubourg Saint-Jacques afin de remplacer les ampoules par de vrais luminaires à LED.

Madame le Maire avise que l'achat d'une balayeuse a été effectué, après essais des agents concernés et validés. Cet équipement de qualité va soulager les agents et leur faire gagner en efficacité. L'achat d'un camion benne sera également effectué.

Madame le Maire ajoute qu'un remplacement des postes de téléphonie (problèmes d'audition) et informatique liés au télétravail est nécessaire. Elle ajoute l'achat de dix défibrillateurs qui seront installés au sein de la Commune.

Madame le Maire conclut en indiquant que l'opération 436 « City Stade » sera finalisée au mois de mai.

Monsieur MELLET précise que cette rénovation était prévue lors du programme électoral. Il indique qu'après mise en concurrence quatre entreprises ont répondu. Celle ayant produit l'offre la plus avantageuse a été choisie. Il ajoute que le sol coulé sera plus durable dans le temps.

Madame le Maire indique qu'une amélioration de l'ancien cimetière est prévue concernant la réfection du mur et non des allées.

Monsieur FERREIRA ajoute que la réfection du mur sera faite à base de chaux et le couvre mur sera également entièrement restauré.

Madame le Maire précise que dans la dernière phase de l'école Brucker, la mise en place d'un préau adapté à l'utilisation, sera posé sur la façade de l'établissement, malgré que cet élément ne fasse pas partie du programme du mandat, il est nécessaire de finaliser ce projet. Des subventions ont été demandées à l'Etat.

Elle indique également que des travaux de modification du sas de l'Hôtel de Ville vont être effectués et conclut en indiquant que le projet de « Maison France Service » a été déposé et qu'elle espère un avis favorable.

Monsieur BRIZZI félicite Madame le Maire pour sa capacité d'autofinancement, mais ajoute qu'elle a également été faite sur toute la durée du mandat précédent, ce n'est pas seulement le travail de l'équipe actuelle.

Il signale que de fait le nombre de départs en retraite a diminué la charge salariale.

Il constate que l'essai de l'éclairage LED sur le secteur du Faubourg Saint-Jacques suit l'exemple mis en place par l'ancienne municipalité, ce sont des économies pérennes.

Il apprécie les 210 000 € de moins sur la charge salariale, ceci est un investissement humain et matériel pour bénéficier de cet autofinancement.

Il poursuit en précisant que la façade de l'école BRUCKER était programmée par l'ancienne équipe, mais qu'on leur avait conseillé de laisser reposer le bâtiment pendant un an avant de prévoir l'isolation. La dette est en baisse, notamment grâce à l'emprunt de 770 000 € qui avait été contracté à taux zéro.

Un dépassement de 8 % pour la réhabilitation de la salle Pierre MELLET et de 11 % pour l'Ecole Georges BRUCKER ne lui semble pas choquant.

Il se questionne sur les travaux de voirie estimés à 200 000 €, alors que cela ne sera que des réparations, ainsi que sur l'achat d'une nouvelle balayeuse d'un montant de 126 000 € et le devenir de l'ancienne.

Madame le Maire indique que l'ancienne balayeuse sera conservée.

Monsieur BRIZZI assure qu'il aurait sous-traité avec une entreprise spécialisée. Il constate que les panneaux d'affichage ne sont pas en projection et s'interroge sur les 40 000 € de crépissage du mur central du cimetière.

Monsieur FERREIRA précise que ce n'est pas uniquement un crépissage, mais un renforcement du mur complet.

Monsieur BRIZZI rétorque en indiquant que ce n'est pas le seul mur abimé. Il est satisfait de l'investissement en informatique lié au télétravail, mais regrette que les tablettes en faveur des élus n'aient pas été prévues et précise qu'il ne suffit pas de chiffrer un autofinancement prévisionnel, mais qu'il faut également maintenir les économies.

Madame le Maire déclare que la 3^{ème} phase du projet de l'école BRUCKER n'apparaissait pas en 2020 et regrette que l'ancienne municipalité n'ait pas mené ce projet à terme. Elle précise que l'emprunt permet de rembourser la dette, les taux sont bas, donc l'emprunt de 400 000 € est raisonnable, le remboursement de la dette est bien engagé, c'est un héritage, et il faut travailler au maximum pour pouvoir investir dans la ville.

A propos de la balayeuse, la prestation n'était pas concluante, donc l'amélioration des conditions de travail des agents a été choisie et Madame le Maire reste attentive à la masse salariale tout en respectant le service public en concertation avec les agents.

Une priorisation a été faite concernant la réfection du mur du cimetière car la dégradation de ce dernier pourrait entraîner d'autres travaux par la suite, tout en sachant que les allées devront aussi être restaurées.

Les 200 000 € de travaux de voirie prévus seront entre autres mis en œuvre pour la réfection des carrefours centraux et non pour des demi-routes.

Monsieur BRIZZI rappelle qu'il est à l'origine de la demande pour intégrer la Ville dans le projet « Cœur de Ville, Cœur de Fensch ».

Monsieur LURGUIE remercie les différents intervenants et a trouvé cela très exhaustif. Cependant, ces interventions lui ont donné l'impression d'un bilan de fin de mandat.

La baisse de la dette le satisfait, cependant, il s'interroge sur le devenir des logements de la Ville, il souhaiterait en avoir la liste et connaître les logements occupés. De plus, il se demande quel est l'objectif de la Ville, louer, vendre et qu'en est-il des appartements de la rue De Gaulle.

Madame le Maire précise que deux logements sont encore à rénover rue De Gaulle et que la liste des logements lui sera transmise. De nombreux logements méritent encore des rénovations.

Une étude est actuellement en cours, ainsi qu'un travail en commission. Certaines rénovations sont propices à la location pour certaines familles. Elle conclut en indiquant que dans le domaine privé, il y a un nombre important de logements vacants.

Monsieur LURGUIE propose à Madame le Maire, si elle le souhaite, de se charger du suivi, entre l'entrée et la sortie du logement.

Point 5 : Vote du taux des trois taxes

Rapporteur : Madame le Maire

CONSIDERANT qu'à ce jour les données de l'Etat n'ont pas été transmises,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à retirer le point de l'ordre du jour.

Madame la Maire demande à l'assemblée de retirer ce point à l'ordre du jour, car aucune donnée de l'Etat concernant les trois taxes n'a été transmise à ce jour. Elle précise toutefois que les taux n'augmenteront pas. Monsieur KHALDI ajoute que les bases, par contre, sont le fait de l'Etat si augmentation, il y a.

Point 6 : Vente du terrain communal cadastré section 6 parcelle 205

Rapporteur : Madame le Maire

Afin de régulariser une situation conflictuelle qui dure depuis longtemps, et suite au changement de zonage effectué par le nouveau PLU, Madame le Maire a décidé de céder à Monsieur André DOUIDA, le terrain cadastré section 6, parcelle 205 au prix des Domaines. Leur évaluation est de 1 € HT/m².

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- émettre un avis favorable à la cession à Monsieur André DOUIDA, du terrain cadastré section 6, parcelle 205 d'une superficie totale de 712 m² au prix de 712 €,
- désigner Maître KLEIN, notaire à Hayange, pour la rédaction du compromis et de l'acte de vente,
- dire que les frais notariés et annexes seront à la charge de l'acquéreur,
- l'autoriser à signer tout acte à intervenir.

Point 7 : Fixation de la participation de la Commune au contrat de protection santé à compter du 1^{er} janvier 2021

Rapporteur : Madame le Maire

VU la délibération du conseil municipal en date du 8 décembre 2020, décidant de maintenir les montants de la participation 2020 de la Commune au contrat de protection santé des agents actifs, à compter du 1^{er} janvier 2021, et ce jusqu'à l'obtention du nouveau PMSS ;

VU l'arrêté du 22 décembre 2020 portant fixation du plafond mensuel de la sécurité sociale pour 2021 à 3 428 € (montant identique à l'année 2020) ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de conserver les montants de la participation de la Commune au contrat de protection santé des agents actifs de la façon suivante, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

GRAS SAVOYE - TARIFS 2021

Personnel actif	Régime général			Régime local		
	total	part agent	part Ville	total	part agent	part Ville
ISOLE	105,24	52,62	52,62	62,39	31,20	31,19
COUPLE OU DUO	181,68	90,84	90,84	127,86	63,93	63,93
FAMILLE	189,57	94,79	94,78	134,38	67,19	67,19

Point 8 : Convention de mise à disposition partielle d'un adjoint technique à « La Maison Bleue – 135 »

Rapporteur : Madame le Maire

CONSIDERANT qu'au 1^{er} janvier 2021, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a signé un contrat de délégation de service publique avec « La Maison Bleue – 135 », en charge de la gestion du multi-accueil « Les Petits Patapons » à Nilvange tout en conservant l'ancienne équipe,

CONSIDERANT que la Ville de Nilvange met partiellement à disposition du multi-accueil un adjoint technique, dont les fonctions consistent à la réception, à la réchauffe et à la desserte des plateaux repas,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition partielle d'un adjoint technique 6^{ème} échelon auprès de « La Maison Bleue - 135 », ci-annexée, pour une durée hebdomadaire de 22H30, afin d'exercer les fonctions d'agent de service, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023, renouvelable.

Point 9 : Création de 30 postes (emplois vacances)

Rapporteur : Madame le Maire

CONSIDERANT un accroissement temporaire d'activités ou un accroissement saisonnier d'activité pendant la période estivale, soit du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer 30 postes (emplois vacances) du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021, répartis ainsi :
 - 4 postes d'adjoint du patrimoine 1^{er} échelon à temps complet,
 - 4 postes d'adjoint administratif 1^{er} échelon à temps complet
 - 22 postes d'adjoint technique 1^{er} échelon à temps complet.

Monsieur BRIZZI demande pourquoi ces emplois ne sont pas étendus à toutes les vacances scolaires, ce qui permettrait aux étudiants de mettre « un peu de beurre dans les épinards ».

Madame le Maire préfère rester sur la période estivale, car tout est encore flou avec la COVID.

Point 10 : Convention de prestation de service de fourrière animale

Rapporteur : Madame DA ROCHA SOARES

VU la délibération en date du 3 décembre 2019, portant sur la signature d'une convention de prestation de service de fourrière animale avec le Syndicat interdépartemental à vocation unique Fourrière du Joli-Bois de MOINEVILLE, pour l'année 2020,

CONSIDERANT la création à RICHEMONT d'une nouvelle structure la « Fourrière de la 2^{ème} chance », répondant totalement aux besoins de la Ville, en l'occurrence l'accueil des animaux errants et en état de divagation, chats, chiens et furets,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 23 voix Pour et 3 Contre (M. GEHIN, M. LURGUIE, J. DEWALD par procuration),

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention, ci-annexée, avec la « Fourrière de la 2^{ème} chance », pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, renouvelable par tacite reconduction,
- **DECIDE** de verser une redevance d'un montant de 3 258,50 € par an, soit 4 655 habitants x 0,70 €.

Madame DA ROCHA SOARES s'est rendue personnellement plusieurs fois à la « Fourrière de la 2^{ème} chance » de RICHEMONT pour suivre leurs travaux. La convention passée avec cet établissement prendra en charges aussi bien les chiens que les chats, contrairement à la convention passée avec la fourrière de MOINEVILLE qui portait uniquement sur les chiens. Un tarif appréciable a été obtenu en économisant 1 800 € par rapport à l'ancienne convention pour des services plus importants. Pour le suivi, des visites trimestrielles seront effectuées sur le site de RICHEMONT.

Monsieur LURGUIE avise qu'il a échangé avec Monsieur ENGELMANN, Maire de HAYANGE, concernant l'adhésion de NILVANGE à la fourrière d'HAYANGE, et s'interroge sur le choix de RICHEMONT en raison de la proximité. Il précise que la fourrière d'HAYANGE s'occupait également de la stérilisation des chats et demande si cela est prévu dans la convention et poursuit en se questionnant sur le remboursement des frais de pension pour les personnes ne pouvant pas les payer.

Madame DA ROCHA SOARES stipule que le choix s'est arrêté sur la fourrière de RICHEMONT pour le suivi et que la stérilisation des chats est prévue dans la convention. L'étude des personnes ne pouvant pas payer se fera au cas par cas.

Madame le Maire ajoute que la fourrière de MOINEVILLE n'offrait pas la possibilité de gérer les chats errants et qu'il n'y a rien de personnel dans le choix de cette adhésion.

Le groupe d'opposition « le véritable changement pour NILVANGE » a voté contre.

Madame le Maire questionne Monsieur LURGUIE si son vote est contre, car le choix ne s'est pas porté sur la fourrière d'HAYANGE. Il affirme que cette dernière est plus proche avec les mêmes services.

Madame le Maire conclut que la solution la plus adaptée aux besoins a été choisie.

Point 11 : Motion de soutien à l'égard de Monsieur Pierre MUEL – Maire de MARIEULLES-VEZON

Rapporteur : Madame le Maire

CONSIDERANT l'agression dont a été victime Monsieur Pierre MUEL, Maire de MARIEULLES-VEZON, Monsieur François GROSDIDIER, Président de la Fédération des Maires de la Moselle, propose aux maires de rédiger une motion de soutien similaire à celle de la Ville de MARIEULLES-VEZON,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de voter la motion de soutien à l'égard de Monsieur Pierre MUEL, Maire de MARIEULLES-VEZON.

Monsieur BRIZZI déclare que la Ville ne peut qu'adhérer à cette motion, mais au niveau de la loi, il faudrait être plus sévère, car s'attaquer ainsi à une personne est inadmissible.

Divers

Travaux d'assainissement

Monsieur BRIZZI demande où en sont les travaux d'assainissement au Faubourg des Argonnes.

Madame le Maire énumère le planning des travaux :

- mi-mars, il y aura des travaux rue Foch, sur demi-chaussée, par la CAVF,
- début avril, travaux sur le début de la rue Koenig, route entièrement coupée, par la CAVF,
- début avril, travaux rue d'Algrange par le SEAFF, puis juillet par la CAVF,
- durant l'été, travaux carrefour rue Foch bas, par le SEAFF, puis par la CAVF.

Ces travaux sont dus à la vétusté du réseau assainissement et de ses conséquences catastrophiques en termes environnementales. Actuellement, les villes sont en contentieux, tous les permis de construire sont bloqués s'il n'y a pas de station autonome. Pour que la CAVF agisse sur la collecte, le SEAFF doit assurer en amont les travaux relatifs au transfert.

Audit financier

Suite à l'interrogation de Monsieur BRIZZI, Madame le Maire précise que l'audit financier sera fait en interne et qu'il sera convié au groupe de travail.

LIBERTY RAIL

Suite à la question de Monsieur BRIZZI, Madame le Maire indique qu'elle ne dispose pas d'informations nouvelles que celles évoquées dans la presse par le Président de la CAVF. Elle projette de rencontrer les syndicats et de se rendre sur site.

Panneaux d'affichage électoraux et bulletin municipal

Suite à la demande de Monsieur LURGUIE, Madame le Maire stipule qu'il y aura un dédoublement des panneaux d'affichage électoral.

La municipalité a opté pour un bulletin municipal sur quatre pages, trimestriel, aux différentes saisons, les groupes d'opposition seront sollicités pour y intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

Questions du public :

Travaux rue Foch

Monsieur PATERNIERI évoque les travaux rue Foch et demande s'ils se poursuivent normalement.

Monsieur MAILLARD indique que les travaux débiteront d'ici un mois.

Rue du Stand

Monsieur PATERNIERI signale une dangerosité liée à un manque de visibilité rue du Stand à proximité des écoles.

Madame le Maire informe qu'un investissement de 200 000 euros a été placé à cet endroit avec notamment l'installation d'un plateau. Il ne peut donc pas y avoir, de fait, une vitesse excessive. Elle ajoute qu'un aménagement sécuritaire matérialisé par des plots et des marquages au sol va venir compléter ce dispositif.

Chicanes rue Joffre

Suite à la question de Monsieur PATERNIERI, Madame le Maire indique qu'un sondage a été envoyé aux riverains, et que d'après les résultats, un travail sera réalisé sur le sujet avec un aménagement plus pérenne et esthétique.

Elle poursuit en indiquant que des sondages pour les rues Pralon et Jean Burger ont également été envoyés pour solutionner des problématiques de stationnement et de vitesse, car en raison de la crise sanitaire, il est impossible de prévoir des réunions de concertation.

Projet de construction sur le « Chemin Noir »

Suite à l'intervention de Monsieur PATERNIERI sur le devenir du projet de construction au niveau du « Chemin Noir », Madame le Maire rappelle que ce terrain a été vendu par l'ancienne mandature pour un montant de 245 000 €, et que 65 logements sont actés à la DDT, alors qu'ils n'existent pas et comptent dans la loi SRU. A ce jour, un permis de construire a été accepté. Elle est donc dans l'attente des concepteurs.

Monsieur BRIZZI précise en indiquant que LOGIEST était intéressé.

Madame le Maire rétorque en précisant qu'il ne faut pas confondre la gestion des logements et la conception, elle est en attente de propositions.

Stade du Konacker

Suite aux questions de Monsieur PATERNIERI, relatives au devenir du stade du KONACKER, Madame le Maire précise que lors de l'élaboration du PLU, cette zone a été classée en zone de loisirs.

Madame SCHUTZ poursuit en indiquant qu'après concertation avec les riverains, un groupe de travail sera créé sur une réflexion plus globale et économiquement viable.

Madame le Maire conclut en précisant que l'avenir se décidera par le biais de la concertation. Elle s'y engage.